

PVG FRANCE PVG rappelle POMPE A CHALEUR MONOBLOC



- Noms des modèles ou références concernés : - modèles WDH 224 PTC, WDH 229 PTC, WDH 229, WDH 235 PTC, WDH 429 PTC et WDH 435 PTC
- Marque : **QLIMA**
- GTIN 8713508794785 Lot Tous les lots
- GTIN 8713508786094 Lot Tous les lots
- GTIN 8713508792811 Lot Tous les lots
- GTIN 8713508792842 Lot Tous les lots
- GTIN 8713508001050 Lot Tous les lots
- GTIN 8713508001043 Lot Tous les lots
- Conditionnements : Emballé à l'unité dans un carton
- Date début/fin de commercialisation : du 03/05/2021 au 08/07/2026
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : BRICOCASH-BRICOMARCHE-BRICORAMA-GALEC BBJ-LEROY MERLIN-MR BRICOLAGE-WELDOM- ENTREPROT DU BRICOLAGE-BRICO DEPOT- CASTORAMA-COFAQ-LES BRICONAUTES-INDEPENDANTS

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque d'incendie** en cas de fuite de fluide frigorigène R290 (propane).
- Risques encourus par le consommateur : **Incendie**
- Description complémentaire du risque : L'appareil installé en position basse, inférieure à une hauteur de 1,80 m, lors d'une fuite de fluide frigorigène R290 pourrait créer une atmosphère inflammable, pouvant potentiellement entraîner un risque d'incendie ou d'explosion.

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Numéro de contact : **0232967319**
- Informations complémentaires publiques : Contact mail: wdh@pvg.eu Autre modalité de compensation : Vérification de l'installation par PVG et remise en conformité si nécessaire. Remboursement en cas d'impossibilité de remise en conformité, au cas par cas.

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre